



## Formation Arbitre Départemental (Territorial) 2017-2018

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs d'Esgrime du Rhône,  
Mesdames et Messieurs les Maîtres d'Armes,

Le Comité d'Esgrime Rhône-Métropole de Lyon et le Centre de Formation Esgrime Rhône-Alpes organisent la formation d'arbitre départemental aux 3 armes pour la saison 2017-2018.

Avec l'appui de la base de données de vidéos de la commission nationale d'arbitrage, le contenu pédagogique portera en particulier sur les points suivants :

- Travail sur la phase d'arme à partir de vidéos existantes (logique de l'arme)
- Travail de vidéo des arbitres en formation avec retour direct sur tablette
- Explication des parties du règlement à la demande (question – réponse)
- Travail sur les fautes et sanctions aux 3 armes (questionnaires et vidéos)
- Détection de pannes
- Mise en situation suivant divers scénarios
- Arbitrage pointe sèche avec assesseur, et à l'électrique.

La formation se déroulera à la salle Barbas (Gymnase Colbert), 1 rue Louis Chapuy à Lyon (69008). Elle comprendra :

### **8 séances de formation :**

- Mercredi 8 Novembre de 17h à 19h,
- Samedi 25 novembre de 14h à 17h,
- Mercredi 13 décembre de 17h à 19h,
- Samedi 13 janvier de 14h à 17h,
- Samedi 3 février de 14h à 17h,
- Samedi 31 mars de 14h à 17h,
- Mercredi 25 avril de 17h à 19h,
- Mercredi 16 mai de 17h00 à 19h,

### **2 dates d'arbitrage pratique en compétition :**

- Sabre : Le 11 février à Gleizé et le 17 mars Championnats départementaux
- Fleuret : 9 et 10 décembre à Bron et Compétition Tassin date à venir
- Epée : 7 et 8 avril et le 17 mars Championnats départementaux

### **Un examen pratique terminal :**

- Il sera ouvert aux stagiaires ayant suivi au moins 6 sessions de formation. Les éventuelles absences devront être Justifiées (maladie, compétition qualificative,...).
- Il aura lieu le 23 juin 2018 de 9h à 12h.

Les conditions à remplir impérativement pour l'entrée en formation sont les suivantes :

- Etre licencié FFE dans la saison en cours.
- Etre titulaire du blason vert.
- Etre né en 2004 ou avant pour entrer en formation.

L'inscription en ligne à la formation est obligatoire, accès grâce au lien : "Inscription Arbitrage Départemental 2016-2017"

Le montant de l'inscription à la formation est fixé à 80€. Le règlement doit être adressé par chèque au Comité d'Esgrime Rhône-Métropole de Lyon le 17 octobre 2017 au plus tard à l'adresse ci-dessous.